

IMMOBILIER DE DEFISCALISATION

MONUMENT HISTORIQUE

Investissement pour favoriser l'entretien et la restauration de biens immobiliers classés MH.

Prix de l'immobilier avec une répartition de l'ordre de **60%** pour les travaux et **40%** pour le foncier

le régime des monuments historiques permet d'imputer les dépenses sur les revenus fonciers

Si le montant des dépenses dépasse les revenus fonciers, le déficit est imputable sur le revenu global sans limitation de montant. 6 ans maxi.

Hors plafonnement des niches fiscales

